



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	21

Date de la convocation

Vendredi 16 Janvier 2026

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six le jeudi vingt-neuf janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT, adjoints au maire.

M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Patrick AJAS ; conseillers municipaux.

Représentés : M. Jean-Louis SAINSILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Francia ROSAMONT par M. Patrick AJAS

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M. Christian CITADELLE Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2026/01/05

PETIT-DEJEUNER DE L'ORIENTATION

Le *Portrait de la Ville de Lamentin de 2025*, réalisé par France Travail, fait apparaître une situation de l'emploi caractérisée par la présence de 424 demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans,

1 176 personnes âgées de 50 ans et plus, ainsi que 1 383 personnes en situation de chômage de longue durée. Ces éléments mettent en évidence la nécessité de déployer des actions spécifiques et adaptées, tenant compte de la diversité des profils de demandeurs d'emploi présents sur le territoire communal.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de l'action « Petit-déjeuner de l'orientation » répond à ce besoin. Ouverts à tous les publics, cette action vise à informer sur les dispositifs locaux d'emploi et de formation et à faciliter l'orientation professionnelle.

Ce projet contribue au rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi et soutient l'insertion socioprofessionnelle des publics du territoire.

À ce titre, la commune souhaite organiser aux mois de mai, de septembre et de novembre 2026, le Petit-déjeuner de l'orientation autour des thématiques suivantes :



- **Les métiers de la mer** : opportunités et parcours professionnels
- **De la main à l'ouvrage** : bois, fer et aluminium, des métiers d'avenir
- **Faire du cinéma un métier** : les opportunités de l'audiovisuel

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
NATURE	QUANTITE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Collation	Les métiers de la Mer 30 personnes	280 €	Commune de Lamentin	840 €
	De la main à l'ouvrage 30 personnes	280 €		
	Faire du cinéma un métier 30 personnes	280€		
TOTATL TTC		840 €		840 €

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de porter l'information auprès des administrés pour les accompagner dans leurs choix d'orientation professionnelle ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la mise en œuvre de l'action intitulée « Petit-déjeuner de l'orientation », conformément au budget prévisionnel ci-après :

DEPENSES			RECETTES	
NATURE	QUANTITE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Collation	Les métiers de la Mer 30 personnes	280 €	Commune de Lamentin	840 €
	De la main à l'ouvrage 30 personnes	280 €		
	Faire du cinéma un métier 30 personnes	280€		
TOTATL TTC		840 €		840 €

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOFILLE

